



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 49823

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les revendications financières des pédiatres libéraux. Constatant que le tarif de la consultation spécialisée est bloqué depuis cinq ans, certains pédiatres souhaiteraient une revalorisation financière de ce tarif ou la création d'une cotation spécialisée pour les examens spécifiques effectués aux « âges clés » du développement de l'enfant. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49823

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4474